

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le neuf mars à 18 heures trente, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le 02 mars se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick DREVET, Maire.

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Étaient présents : Mesdames Christine CLÉMENT, Anne-Marie ESTEVE, Laetitia GAY, Sylvie NISSE, Marie-Anne NONY, Virginie ONZON,  
Messieurs Jacques ANDRÉ, Yannick DREVET, Denis FOURNIAT, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, monsieur Daniel KREMER.

Excusée: Madame Marie-Henriette HUGUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis FOURNIAT

D20200309-01 **Approbation du Compte de Gestion 2019, dressé par le Receveur Municipal - BUDGET PRINCIPAL**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le compte de gestion du « BUDGET PRINCIPAL » du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D20200309-02 **Compte administratif 2019 du BUDGET PRINCIPAL** VOTANTS 12 : pour 12 abstention 0 contre 0

Le Conseil Municipal de la commune de BEAUREGARD-VENDON réuni sous la présidence de Monsieur Jacques ANDRÉ, conseiller municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal dressé par Monsieur Yannick DREVET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
RECETTES	Titres de recettes émis	446 099,32	671 372,77	1 117 472,09
DEPENSES	Mandats émis	228 145,22	626 836,80	854 622,27
	<b><u>Solde d'exécution</u></b>			
RESULTAT	Excédent	217 954,10	44 535,97	262 490,07
	Déficit			
DE	<b><u>Solde des restes à réaliser</u></b>			
L'EXERCICE	Déficit	-17 494,80		-17 494,80
	<b><u>Résultat reporté</u></b>			
RESULTAT	Excédent		157 093,21	72 059,24
REPORTE	Déficit	-85 033,97		
	<b><u>Résultat cumulé</u></b>			
RESULTAT	Excédent	115 425,33	201 629,18	317 054,51
CUMULE	Déficit			

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **D20200309-03 Affectation du résultat 2019 du Budget Principal**

Le Conseil Municipal de la commune, réuni sous la présidence de Monsieur Yannick DREVET,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 (sous la présidence de M. ANDRÉ),  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

#### **SECTION DINVESTISSEMENT**

Recettes réalisées :	446 099,32 €
- Dépenses réalisées :	-228 145,22 €
= excédent d'investissement de l'exercice 2018	217 954,10 €
- Déficit antérieur (2018)	- 85 033,97 €
= Excédent brut d'investissement	132 920,13 €
- restes à réaliser dépenses 2019	- 28 406,80 €
+ restes à réaliser recettes 2019	10 912,00 €
solde restes à réaliser 2019	-17 494,80 €
<b>= excédent d'investissement</b>	<b>115 425,33 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées :	671 372,77 €
- Dépenses réalisées :	-626 836,80 €
= Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019	44 535,97 €
+ Excédent antérieur (2018)	157 093,21 €
<b>= Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>201 629,18 €</b>

**DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :**

- en section de fonctionnement (ligne 002) l'excédent résiduel soit : 201 629,18 €

### **D20200309-04 Taxes directes locales 2020 – vote des taux**

Selon les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, les conseillers municipaux votent chaque année les taux des impôts locaux : taxes foncière bâti, taxe d'habitation et foncier non bâti.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2020 les taux de 2019 afin de maîtriser la pression fiscale.

**après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

- Décide de maintenir pour 2020 les taux d'imposition des trois taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2019 soit :

Taxe Habitation : 7,34%

Taxe sur le Foncier Bâti : 15,61%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 56,56 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

Le produit attendu pour l'année 2020 s'élève donc à :

	<b>TAUX</b>	<b>BASE</b>	<b>PRODUIT</b>
Taxe d'habitation	7,34%	1 279 000 €	93 879 €
Foncier bâti	15,61 %	888 300 €	138 664 €
Foncier non Bâti	56,56 %	34 700 €	19 626 €
			252 169 €

- Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **D20200309-05 Budget primitif 2020 – budget principal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° D20160905-06 du 05/09/2016 le conseil municipal a décidé de la clôture du Budget ANNEXE assujettis à la TVA « MULTIPLE RURAL » au 31/12/2016 avec transfert dans celui de la commune à compter du 01/01/2017. Il expose à l'assemblée municipale les conditions de préparation du budget primitif 2020.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal par 13 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :**

N° chapitre	désignation	Montant
-------------	-------------	---------

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		868 896,18 €
011	Charges à caractère général	212 242,00 €
012	Charges de personnel & assimilé	301 200,00 €
014	Atténuations de produits	29 000,00 €
65	Charges de gestion courante	138 768,79 €
66	Charges financières	9 673,78 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
023	Virement à section investissement	101 520,11 €
022	Dépenses imprévues	55 226,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	19 765,50 €

N° chapitre	désignation	Montant
-------------	-------------	---------

RECETTES		868 896,18 €
013	Atténuations de charges	5 250,00 €
70	Produit des services du domaine	45 639,00 €
73	Impôts & taxes	428 279,00 €
74	Dotations & participations	145 330,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 316,00 €
77	Produits exceptionnels	453,00 €
042	Travaux en régie	12 000,00 €
002	résultat reporté	201 629,18 €

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		448 568,73 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	84 708,22 €
23	Immobilisations en cours	120 706,60 €
16	Remboursement d'emprunt	176 189,56 €
27	Autres immo financières	47 093,36 €
040	Travaux en régie	12 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 870,99 €

RECETTES		448 568,73 €
13	Subventions d'investissement	16 182,00 €
10	Dotations, fonds divers & réserves	65 310,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	110 000,00 €
021	Virement de section fonctionnement	101 520,11 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	19 765,50 €
041	Opérations patrimoniales	2 870,99 €
001	Solde d'exécution positif reporté	132 920,13 €

## D20200309-06 **PLU de Beauregard-Vendon approuvé le 11/12/2017 – correction des imperfections et erreurs**

Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été approuvé par délibération du 11/12/2017.

Il présente l'intérêt pour la commune de rectifier certains contenus, afin de corriger des imperfections et des erreurs. Il expose la liste, réalisée par la commission PLU réunie le 03/03/2020, des éléments à réviser qui devront faire l'objet d'une révision allégée ainsi que d'une modification simplifiée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour),**

- Demande à monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du bureau d'étude REALITE (42300 ROANNE) pour mettre en place les procédures ci-dessus mentionnées, qui permettront de corriger des imperfections et des erreurs du PLU.
- Les crédits ont été prévus au budget primitif 2020.

## D20200309-07 **Travaux multiple rural – installation d'une climatisation réversible et d'un ballon d'eau chaude**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation, au multiple rural (bar-restaurant) d'un système de climatisation inversée afin de supprimer la chaudière et le système actuel de climatisation, pour un système plus économique, moins énergivore et moins polluant.

Il soumet le devis de l'entreprise CBC (Beauregard-Vendon) d'un montant de 17 567,80 € HT, 21 081,36 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour),**

- Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de l'entreprise CBC pour un montant de 17 567,80 € HT, soit 21 081,36 € TTC.
- Les crédits ont été prévus au budget primitif 2020.